

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} février 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation en Libye », tenue le jeudi 28 janvier 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Libye.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Barbara **Woodward**



Annexe I

Exposé de M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Je félicite la Tunisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Ce mois-ci marque le premier anniversaire de la Conférence de Berlin, organisée le 19 janvier 2020 par la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, et le Secrétaire général. La Conférence n'a pas permis de mettre immédiatement fin au conflit et aux souffrances du peuple libyen. L'appui étranger aux parties belligérantes n'a pas non plus cessé et, de fait, cette ingérence étrangère flagrante se poursuit. Toutefois, le communiqué en 55 points adopté par les États Membres de l'ONU et les organisations partenaires présents à Berlin a défini un cadre global pour traiter l'ensemble des questions qui alimentent le conflit libyen. Son adoption ultérieure par le Conseil de sécurité, par le biais de la résolution 2510 (2020), a servi de point d'ancrage aux efforts que nous déployons pour amener les parties libyennes à la table des négociations.

Une année plus tard, les dialogues intra-libyens, déclinés en volets politiques, militaires et économiques complémentaires et facilités par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ont produit des progrès tangibles : un cessez-le-feu est en place ; la feuille de route de Tunis, adoptée à la mi-novembre, a tracé la voie du rétablissement de la légitimité démocratique en fixant une date précise pour les élections nationales et la mise en place d'un exécutif unifié et temporaire ; et les réformes économiques et financières attendues depuis longtemps sont bien engagées. Ce qui est maintenant évident, c'est que le processus de Berlin a permis de faire ce qui était prévu, à savoir créer un cadre international permettant à l'ONU de travailler directement avec les parties, les officiers militaires, les forces politiques et les leaders d'opinion libyens afin de rechercher un règlement intra-libyen.

Aujourd'hui, on discerne plus nettement les contours de l'unité et de la réconciliation. Les Libyens sont impatients de tourner la page et de recouvrer la souveraineté libyenne et la maîtrise de leur destin en tant que peuple après de nombreuses années de conflit armé incessant, de fragmentation de la société et de division institutionnelle paralysante. Ce renouveau du patriotisme libyen doit être soutenu, mis à profit et encouragé par le Conseil de sécurité afin d'ouvrir à la Libye une nouvelle voie vers la démocratie, le respect des droits de l'homme, la responsabilité et la justice dans le cadre de l'état de droit.

Il y a 10 jours, j'ai participé à un dialogue numérique avec 1 000 Libyens de tout le pays et de l'étranger. Soixante-seize pour cent des participants étaient favorables à la tenue d'élections nationales le 24 décembre 2021, et la majorité a demandé la fin de la période transitoire qui dure depuis des années. Soixante-neuf pour cent des participants estimaient qu'un exécutif intérimaire unifié était nécessaire en amont des élections. Toutefois, plus de 70 % des participants craignaient l'obstruction de ce qu'ils appelaient le parti du « statu quo ». Ils ont également demandé que l'ONU joue un rôle plus important pour mettre fin à l'ingérence étrangère dans le pays et que les dialogues menés sous ses auspices se poursuivent.

Je suis heureuse d'annoncer que le cessez-le-feu signé à Genève le 23 octobre continue d'être respecté et que la Commission militaire conjointe 5+5 reste active. Le professionnalisme et l'engagement désintéressé de ses membres sont exemplaires.

À l'approche de la date butoir du 23 janvier fixée par l'accord de cessez-le-feu pour le départ des combattants et mercenaires étrangers de la Libye, la Commission

militaire conjointe a affirmé le 20 janvier au Groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye qu'elle poursuivrait ses travaux pour mettre en œuvre toutes les dispositions de l'accord. Dans une déclaration publique, elle a réaffirmé la nécessité de rapatrier immédiatement tous les mercenaires et les combattants étrangers de tous les territoires libyens.

Je me félicite de sa détermination, bien que je sois préoccupée par le maintien des fortifications et des positions défensives mises en place par les Forces armées arabes libyennes à l'intérieur de la base aérienne de Qardabiya à Syrte et le long de l'axe Syrte-Joufra dans le centre de la Libye.

Les activités de fret aérien se sont poursuivies, avec des vols à destination de la région occidentale de la Libye et des bases militaires et aériennes du Gouvernement d'entente nationale. Dans la région méridionale, il y a eu une augmentation des moyens et des activités dans les bases aériennes en vue, semble-t-il, de renforcer la présence et le contrôle des Forces armées arabes syriennes. Ces activités sapent le processus 5+5.

À Tripoli, à la mi-janvier, le Conseil de la présidence a mis en place une autre nouvelle structure de sécurité sous son contrôle, composée et dirigée par des groupes armés de premier plan, ce qui pourrait compliquer les efforts de la Commission 5+5 visant à aider la Libye à opérer la transition vers un monopole d'État sur la sécurité. La multiplication des organismes de sécurité sous la direction des groupes armés, avec des responsabilités qui se chevauchent, des lignes de commandement et de contrôle peu claires et financées par des ressources publiques, érode encore plus le dispositif de sécurité de l'État et compromet les futures réformes du secteur de la sécurité ainsi que la démobilisation, la réintégration et l'intégration des groupes armés.

Je tiens à souligner que la responsabilité de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu n'incombe pas à la Commission militaire conjointe mais aux dirigeants politiques et militaires des deux parties. J'appelle le Gouvernement d'entente nationale et les Forces armées arabes libyennes à assumer pleinement leurs responsabilités et à mettre en œuvre intégralement l'accord de cessez-le-feu. Je souhaite également me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs régionaux et internationaux pour qu'ils respectent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. La Commission militaire conjointe a demandé à maintes reprises le respect de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU ainsi qu'une assistance internationale pour accélérer le départ des combattants étrangers, afin d'appuyer les vaillants efforts qu'elle déploie pour négocier l'ouverture de la route côtière et reconnecter l'est et l'ouest de la Libye.

La coopération déterminée et constructive entre les parties libyennes au sein de la Commission a ouvert la voie à la reprise des pourparlers politiques. Depuis le dialogue de Tunis, après plus de 50 heures de discussions virtuelles, le Forum de dialogue politique interlibyen a créé un comité consultatif temporaire pour sortir de l'impasse sur le mécanisme de sélection de l'exécutif.

Je tiens à saluer le rôle crucial joué par les femmes, les jeunes et les représentants du sud de la Libye pour jeter des ponts et travailler sans relâche à l'obtention d'un compromis. S'appuyant sur la proposition élaborée de manière consensuelle par le comité consultatif le 19 janvier, le Forum de dialogue politique interlibyen a voté à 73 % des suffrages exprimés en faveur du mécanisme de sélection d'un nouvel exécutif chargé de gouverner la Libye durant la période précédant les élections nationales.

La période d'une semaine qui a été prévue pour la présentation des candidatures aux postes des trois membres du Conseil de la présidence et de Premier Ministre prend fin aujourd'hui. Le Forum de dialogue politique interlibyen se réunira dans la

banlieue de Genève, avec la généreuse hospitalité du Gouvernement fédéral suisse, pour le processus de vote qui se tiendra du 1^{er} au 5 février.

Je salue les nombreuses expressions d'appui international, et j'appelle toutes les parties et institutions libyennes à adhérer pleinement à ce processus conformément à la feuille de route de Tunis.

En parallèle, la MANUL a continué de faciliter les délibérations du comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen qui est chargé du suivi de la base constitutionnelle nécessaire à la tenue d'élections. La MANUL a également appuyé la réunion de la commission constitutionnelle établie par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État.

La commission s'est réunie le 20 janvier à Ourghada, en Égypte, et a décidé d'organiser un référendum constitutionnel avant les élections nationales de décembre et de modifier la loi sur le référendum examinée par la Chambre des députés à la fin de 2018. Si cette voie n'est pas sans obstacles, il est positif que cette réunion se soit tenue dans le cadre de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, et je salue le fait que la commission se soit engagée à organiser des élections nationales le 24 décembre.

Je me félicite que le Gouvernement d'entente nationale ait versé 50 millions de dinars libyens à la Haute Commission électorale nationale pour préparer les élections nationales qui doivent avoir lieu le 24 décembre 2021. Le 28 décembre, le Président de la Commission, M. Al-Sayeh, a informé le comité juridique du Forum de dialogue politique interlibyen des mesures prises par la Commission pour renforcer ses capacités institutionnelles en vue de planifier différents scénarios pour la tenue des élections le 24 décembre.

M. Al-Sayeh a réitéré que la Commission était prête, sur le plan technique, à organiser les élections et a souligné que sa capacité à lancer concrètement les préparatifs électoraux reposait sur l'allocation de ressources suffisantes et resterait limitée tant qu'une loi électorale n'aurait pas été adoptée.

Je salue également l'organisation de huit élections aux conseils municipaux par le Comité central des élections municipales à Tripoli et dans ses environs, en dépit des problèmes qui se posent dans un contexte postconflictuel. J'appelle toutes les parties concernées à respecter l'intégrité et l'inclusivité des processus électoraux en Libye.

Trois élections municipales ont également eu lieu dans les municipalités de l'est de Ouahat. Toutes les parties prenantes doivent œuvrer de concert pour garantir l'uniformité des processus électoraux dans l'ensemble de la Libye. La tenue de plus de 130 élections aux conseils municipaux depuis 2013 est une tendance qu'il importe de préserver ; il est temps d'unifier les deux institutions sous un même toit.

Des progrès réguliers ont été accomplis sur le plan économique, et des réformes économiques importantes ont avancé durant cette période. Si ces réformes sont pleinement mises en œuvre, elles ouvriront la voie à des arrangements économiques durables, notamment la gestion transparente des recettes pétrolières.

Le contrôle des recettes pétrolières ayant été confié à la National Oil Corporation, le mois écoulé a permis de mettre en œuvre des réformes économiques inédites et attendues de longue date, notamment la réactivation du conseil d'administration de la Banque centrale de Libye, l'unification du taux de change, la progression de l'examen financier de la Banque et le lancement du premier audit intégré de la Libyan Investment Authority.

Malgré ces réformes, deux mesures critiques restent en suspens. La première est l'atténuation de la crise bancaire grâce à l'octroi de prêts aux banques commerciales afin de régler le problème de l'accumulation de chèques émis sur la base des lignes de crédit créées par la section parallèle de la Banque centrale dans l'est du pays.

L'autre question en suspens est la consolidation et l'unification du budget national pour 2021. Les deux Ministres des finances ont élaboré un budget unifié, et la MANUL a prêté main forte à la Banque mondiale en organisant deux réunions en janvier entre les ministères afin d'unifier la charte des comptes.

Il existe cependant des restrictions qui empêchent d'unifier pleinement le budget en l'absence d'un pouvoir exécutif unifié. Grâce à la médiation facilitée par la MANUL, j'ai le plaisir d'annoncer que les parties libyennes concernées sont parvenues à un accord essentiel sur les éléments du budget et ont prévu qu'un groupe de travail se réunisse pour finaliser un budget de deux mois ainsi que les dispositions liées à sa mise en œuvre. Une fois achevé, ce processus, qui est en cours, devrait pouvoir être mis en œuvre immédiatement.

Si les armes se sont tuées, les communautés ont continué de subir les répercussions de la guerre et les bouleversements liés aux violations flagrantes des droits de l'homme commises durant le conflit. À Tarhouna, de nouveaux charniers ont été découverts en janvier, et au moins 18 corps ont été retrouvés. L'absence de responsabilisation et de justice à Tarhouna a poussé les familles des victimes à manifester le 23 janvier, ce qui a malheureusement dégénéré et engendré des violences, certains manifestants ayant incendié cinq maisons. Les causes profondes des tensions à Tarhouna doivent être éliminées sur la base d'une approche multiforme conjuguant la protection des droits de l'homme et l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et les mécanismes de réconciliation et de justice transitionnelle.

La situation liée à la prolifération incontrôlée des armes, des munitions et des engins explosifs continue de poser une grave menace. Je tiens à rendre hommage aux équipes qui travaillent sans relâche pour éliminer les menaces dans les zones les plus dangereuses – 71 membres ont été tués ou blessés depuis mai 2020 –, tout en luttant contre la menace supplémentaire de la maladie à coronavirus (COVID-19). L'accord de cessez-le-feu représente une occasion cruciale d'atténuer cette menace si les deux parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures énoncées dans le protocole de déminage qui l'accompagne, ce qui permettra de sauver des vies et contribuera à rétablir la paix.

Depuis la suspension des combats en juin 2020, des familles ont continué de retourner à Tripoli, et environ 114 000 personnes sont rentrées depuis la fin des combats. Dans toute la Libye, le nombre de personnes déplacées a baissé de 26 %, passant de 426 000 en juin à 316 000.

Les personnes qui sont toujours déplacées sont exposées à de nombreux dangers et à une profonde incertitude. Le 19 janvier, un dépôt de munitions a explosé à l'École navale de Janzour, à Tripoli. L'École navale accueille plus de 600 familles déplacées qui ont fui Taouargha en 2011. Quatre personnes déplacées faisaient partie des victimes, et une d'entre elles est morte sur le coup. De nombreuses autres familles déplacées risquent d'être expulsées des endroits où elles vivent. Nous continuons de collaborer avec les autorités pour veiller à ce que les personnes qui ont dû quitter leurs foyers bénéficient de solutions dignes et durables.

L'ONU et ses partenaires continuent de promouvoir et d'appuyer la libération des migrants et des réfugiés en détention, ainsi que la fermeture des centres de détention. Nous accueillons avec satisfaction la libération, au sein de leur communauté à Tripoli au début de ce mois, des 121 migrants et réfugiés restants du centre de détention de Zintan. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme

alimentaire mondial et les partenaires fournissent une aide aux détenus libérés. En dépit de ces avancées, le 19 janvier, plus de 900 migrants et réfugiés se trouvaient toujours dans des centres de détention officiels en Libye.

Nous avons également été attristés d'apprendre que le 19 janvier, au moins 43 personnes se sont noyées, et 10 survivants ont été secourus, dans le premier naufrage de 2021 au large des côtes libyennes. En 2020, plus de 11 900 migrants et réfugiés qui tentaient d'atteindre l'Europe ont été interceptés en mer et renvoyés en Libye, qui n'est en aucun cas un point de chute sûr.

L'impact de la COVID-19 continue de compliquer la vie de certaines des populations les plus vulnérables du pays. Le nombre de cas de COVID-19 et de morts augmente chaque mois. Au 23 janvier, 113 688 cas et 1 763 morts avaient été confirmés.

Les prix des aliments et des fournitures de base restent largement supérieurs aux niveaux de l'avant-COVID-19, et ce alors que de nombreuses personnes ont perdu leurs moyens de subsistance. En 2020, 1,3 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. L'ONU et les partenaires humanitaires, dans le plan d'aide humanitaire publié ce mois, demandent 189 millions de dollars pour fournir à 451 000 de ces personnes des vivres et des services de santé, de protection, d'hébergement et d'éducation, ainsi qu'un accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Alors que je me rends à Genève demain pour un cycle décisif de négociations intra-libyennes qui devrait aboutir à la création d'un nouvel exécutif unifié temporaire, je rappelle à tous les candidats potentiels que les hautes fonctions vont de pair avec de hautes responsabilités. Dans ce qui est mon dernier exposé au Conseil, je rappelle également à toutes les parties, aux États ayant des intérêts particuliers en Libye et, surtout, aux Libyens qui briguent un poste dans l'exécutif, que l'avenir de la Libye est entre leurs mains.

Je tiens à rendre hommage à toutes les Libyennes et à tous les Libyens qui ont travaillé courageusement et de bonne foi pour semer les graines de la réconciliation et répondre aux aspirations de leurs concitoyens.

Je souhaite également remercier le Conseil de son appui aux efforts que j'ai déployés en tant que Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général au cours des 11 derniers mois, ainsi qu'aux membres du processus de Berlin et aux nombreux et généreux donateurs qui ont accompagné et soutenu le dialogue intra-libyen facilité par l'ONU. Le Conseil doit manifester clairement son appui au nouveau Gouvernement libyen unifié en publiant une résolution qui appelle également à la dissolution de toutes les entités exécutives parallèles restantes.

Alors que le nouvel Envoyé spécial, Ján Kubiš, le Coordonnateur Raisedon Zenenga et la Coordinatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, Georgette Gagnon, prennent les rênes de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, je souhaite rendre un hommage appuyé à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général Ghassan Salamé pour son leadership inspiré, son mentorat et ses conseils qui ont permis de jeter les bases solides sur lesquelles repose ce processus, ainsi qu'à l'ancien Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur humanitaire, Yacoub El Hillo, pour ses services distingués.

Enfin et surtout, je remercie de son dévouement et de son engagement toute l'équipe des Nations Unies travaillant sur la Libye, qui œuvre sans relâche pour rendre ce processus possible.

Annexe II**Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, de son exposé et salue les efforts considérables qu'elle a déployés pour parvenir à un règlement politique de la question libyenne. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni.

Grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), l'avenir du processus politique en Libye est placé sous le signe de l'espoir. Avec l'élan positif obtenu au prix de tant d'efforts, nous espérons que la communauté internationale et les parties concernées saisiront cette occasion pour faire, dès que possible, de la paix et du développement une réalité en Libye et dans les pays voisins. Dans ce contexte, je souhaite aborder les quatre points suivants.

Tout d'abord, nous sommes encouragés par la conclusion d'un cessez-le-feu en Libye ; il doit être observé par tous. La Chine félicite vivement toutes les parties libyennes d'avoir gardé à l'esprit les intérêts nationaux et d'être ainsi parvenues à un accord de cessez-le-feu, et salue leur détermination à le respecter. La prochaine étape cruciale consiste à assurer la mise en œuvre complète de l'accord et le retrait rapide de tous les combattants étrangers. La Chine a pris note des propositions relatives à un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/62) et les étudie attentivement.

Le succès de la mise en œuvre du cessez-le-feu dépendra des parties au conflit. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place d'un tel mécanisme, les points de vue des parties concernées doivent être pleinement respectés et l'objectivité et l'impartialité du mécanisme doivent être garanties. La participation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à la surveillance du cessez-le-feu doit être fondée sur un mandat, des ressources et des garanties de sécurité adéquats.

Deuxièmement, le récent dialogue politique en Libye a enregistré des résultats importants qu'il faut vigoureusement consolider et poursuivre. La Chine se félicite de la participation active des parties concernées au dialogue et applaudit la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et les autres pays de la région pour le rôle majeur qu'ils ont joué. La Chine appelle toutes les parties à faire avancer rapidement le processus politique conformément à la feuille de route établie et à régler comme il convient certaines questions clefs, notamment la sélection des candidats à la nouvelle autorité exécutive afin que les élections générales puissent se tenir le 24 décembre comme prévu.

Nous saluons le travail accompli par le Comité consultatif du Forum de dialogue politique interlibyen pour parvenir à un consensus. Nous appuyons la MANUL qui apporte l'aide nécessaire à la mise en œuvre de la feuille de route.

La Libye est également confrontée à de graves défis en matière de développement économique. Nous nourrissons l'espoir que toutes les parties en Libye feront du développement durable une priorité tout en faisant avancer le processus politique et en s'efforçant d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de la population par le développement socioéconomique.

Troisièmement, nous restons préoccupés par la persistance de la menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent en Libye. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. La Chine appelle la communauté internationale

à renforcer la coordination et la coopération dans un effort commun pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Des mesures globales, notamment dans les domaines politique, économique, judiciaire et social, doivent être mises en place afin d'éliminer complètement les conditions qui favorisent le terrorisme et l'extrémisme. Dans ce contexte, la nécessité d'empêcher les mouvements transfrontières des combattants terroristes étrangers et de prévenir un effet de contagion qui mettrait en péril la sécurité et la stabilité des pays voisins et de la région du Sahel constitue une priorité absolue.

Quatrièmement, en ce qui concerne la question des sanctions, la position de la Chine n'a pas varié. Les sanctions ne sont qu'un moyen, pas une fin. Dans les circonstances actuelles, l'embargo sur les armes imposé à la Libye doit être appliqué strictement. Dans le même temps, il est important d'éviter que les sanctions n'aient des répercussions négatives sur les civils libyens et les pays tiers dans d'autres domaines et ne nuisent aux intérêts nationaux généraux de la Libye, tout en veillant à assurer une vie normale à sa population et à répondre à ses besoins humanitaires.

La Libye est préoccupée par les pertes liées aux avoirs gelés. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye – le Comité des sanctions – doit accélérer son examen d'une réponse appropriée aux préoccupations légitimes de la Libye.

Le processus de paix en Libye se trouve à un stade historique critique et requiert l'appui conjoint de la communauté internationale pour le maintenir et le faire progresser. La Chine reste attachée à une position objective et impartiale et contribuera à la réalisation rapide d'une stabilité, d'une prospérité et d'un développement durables en Libye.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, de son exposé. Comme il s'agit de son dernier exposé au Conseil en cette qualité, je voudrais lui exprimer ma sincère gratitude pour le travail considérable qu'elle a accompli en facilitant les contacts et en servant de médiatrice entre les parties libyennes. Nous nous félicitons de la nomination du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général, Ján Kubiš, et du Coordonnateur de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Raisedon Zenenga. Nous les assurons de notre plein soutien et nous nous réjouissons de travailler avec eux.

Nous sommes encouragés par les progrès que les parties libyennes ont réalisés dans le cadre du processus de dialogue politique, notamment en parvenant à un accord sur le mécanisme de sélection du nouveau Gouvernement de transition. Nous exhortons les parties à poursuivre sur cette lancée en amont des élections de décembre prochain. À cet égard, je voudrais souligner l'importance que revêt l'inclusion des femmes dans l'ensemble du processus politique. Nous félicitons les femmes libyennes du rôle actif qu'elles jouent dans le dialogue politique et exhortons tous les acteurs concernés à rendre possible et à garantir la participation pleine, véritable et égale des femmes au processus décisionnel.

L'accord de cessez-le-feu permanent signé le 23 octobre de l'année dernière a constitué une étape concrète vers l'instauration d'une paix durable en Libye. Nous nous félicitons du processus qui a suivi, ainsi que des réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 et des contacts qu'elle a entretenus avec le groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye.

Dans le même temps, nous devons plus que jamais nous concentrer sur la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu permanent. Le délai de 90 jours fixé dans l'Accord pour mettre fin à toute ingérence étrangère en Libye a expiré le week-end dernier et des progrès significatifs restent nécessaires pour honorer cette obligation. Je souligne une nouvelle fois à quel point un appui international est important pour parvenir à une stabilité durable en Libye. J'exhorte toutes les parties en présence à mettre immédiatement fin aux violations flagrantes du régime de sanctions libyen et à faire en sorte que tous les combattants et mercenaires étrangers quittent la Libye. Toutes les actions qui violent l'embargo sur les armes en Libye doivent cesser immédiatement.

Le Conseil de sécurité dispose d'outils pour appuyer la mise en œuvre de l'embargo sur les armes par le biais des autorisations pertinentes. Nous saluons les efforts de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI, qui agit dans le strict cadre de ces autorisations, mène des activités impartiales et apporte une contribution importante à la mise en œuvre du régime de sanctions que le Conseil a mis en place.

Il est important que le Conseil de sécurité continue d'accompagner les Libyens dans leurs efforts pour instaurer une paix durable, et qu'il contribue à ce processus dans la mesure du possible. À cet égard, nous sommes favorables à la mise en place d'un mécanisme crédible, réaliste et efficace de surveillance du cessez-le-feu, agissant sous les auspices de l'ONU.

Je voudrais également souligner l'importance des mesures de confiance, comme les échanges de prisonniers qui ont eu lieu récemment. Il est important que

des mesures concrètes soient prises pour renforcer encore la confiance entre les parties libyennes et au sein de la société libyenne. Il s'agit notamment d'enquêter minutieusement sur toutes les allégations de violations des droits humains, de massacres, d'actes de torture et de disparitions forcées, et de veiller à ce que justice soit rendue aux victimes. Une société dans laquelle les responsabilités ne sont pas établies ne pourra pas trouver de paix ou de réconciliation durables.

Nous prenons note de certains progrès en matière d'accès de l'aide et du personnel humanitaires, progrès que nous encourageons à poursuivre. Toutefois, la situation humanitaire sur le terrain, encore aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), reste alarmante. Les perturbations fréquentes et souvent délibérées de l'approvisionnement en eau et en électricité, la situation particulièrement catastrophique et les violences auxquelles les migrants et demandeurs d'asile sont exposés en permanence sont très préoccupantes. Nous appelons les autorités à être très attentives à ces questions et à prendre des mesures concrètes pour alléger les souffrances des civils.

Enfin, je tiens à réaffirmer que l'Estonie appuie pleinement la MANUL, ainsi que le mécanisme de suivi de la situation en Libye établi lors de la Conférence de Berlin. Il importe de noter que le processus de paix conduit sous l'égide de l'ONU et du processus de Berlin demeure le seul cadre international acceptable pour aider les Libyens à parvenir à une paix durable.

Annexe IV

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie la Représentante spéciale par intérim, Stéphanie Williams, pour son intervention. Je salue une nouvelle fois son travail remarquable pour promouvoir une solution politique en Libye. Je salue également les nominations de Jan Kubis comme Envoyé spécial et de Raisedon Zenenga comme Coordonnateur de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Le Conseil de sécurité doit continuer à appuyer fortement le processus politique en cours.

Avec plusieurs de nos partenaires, nous avons salué l'adoption par le Forum de dialogue politique interlibyen du mécanisme de sélection d'un nouvel exécutif de transition. C'est une étape majeure vers l'unité, la souveraineté et la stabilité du pays. Nous appelons toutes les parties libyennes à soutenir ce Forum et la médiation des Nations Unies pour permettre la mise en place d'un exécutif de transition unifié et ouvert à tous. Nous suivrons avec attention les réunions de Genève du 1^{er} au 5 février prochains.

Le bon déroulement des élections du 24 décembre 2021 dépend du respect de l'accord de cessez-le-feu conclu en octobre dernier. Or, si celui-ci est à ce stade globalement respecté, la route côtière n'est toujours pas rouverte. Cela n'est pas acceptable et nous l'avons fait savoir au Gouvernement libyen. Les forces étrangères violent l'Accord de cessez-le-feu en maintenant leurs éléments armés, 90 jours après l'Accord de cessez-le-feu trouvé par les Libyens et près d'un an après la Conférence de Berlin.

Il ne suffit pas de le déplorer. Le Conseil doit répondre à la demande, formulée à la fois par les Libyens et par le Secrétaire général, d'autoriser le déploiement rapide d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu sous l'égide des Nations Unies. Celui-ci devra être crédible et efficace. Le Conseil doit adopter une résolution donnant pleinement mandat à la MANUL pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord du 23 octobre. C'est la meilleure garantie d'un cessez-le-feu durable.

Il est temps pour le Conseil de sécurité de faire respecter les résolutions qu'il a adoptées, qu'il s'agisse du respect de l'embargo sur les armes, du départ des combattants étrangers du sol libyen ou du démantèlement des milices.

La force européenne EUNAVFOR Med IRINI y contribue déjà à travers la mise en œuvre en haute mer de l'embargo sur les armes, de manière impartiale et dans le strict respect des résolutions du Conseil.

L'Union européenne a adopté en septembre dernier des sanctions contre plusieurs entités responsables de violations de l'embargo. Nous y aurons à nouveau recours si nécessaire.

Sur le volet économique, on observe plusieurs développements positifs : la première réunion du conseil d'administration de la Banque centrale libyenne en cinq ans, la production pétrolière, qui a retrouvé son niveau d'avant le blocage des terminaux, et les taux de change unifiés entre l'Est et l'Ouest. Mais la question essentielle de la mise en place d'un mécanisme transparent de gestion des ressources économiques reste entière.

La lutte contre la traite des migrants doit enfin se poursuivre. La France s'y emploie. Elle avait proposé, conjointement avec l'Allemagne, la mise sous sanctions d'Osama Ibrahim Al-Kuni, trafiquant et coupable de violations des droits de l'homme. Nous espérons qu'elle pourra intervenir le plus vite possible.

Il n'y aura pas de solution militaire en Libye. Seul un processus politique sous l'égide des Nations Unies permettra une paix durable. Le Conseil peut compter sur la France pour apporter tout son soutien au nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général et aux processus en cours. Il est temps de mettre un point final à ce conflit.

Annexe V

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je commencerai en remerciant M^{me} Stephanie Williams de son infatigable travail en qualité de Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, travail dont elle s'acquitte dans les circonstances les plus difficiles et délicates. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités. Je la remercie également de son exposé aujourd'hui.

La Libye se trouve à une jonction critique, en ce qui concerne aussi bien le processus politique que le conflit militaire. Cela fait trois mois que l'Accord de cessez-le-feu intégral et permanent a été signé à Genève entre les parties libyennes, en octobre dernier, ce dont le Conseil s'est félicité ; le Forum de dialogue politique interlibyen a également enregistré des progrès notables et a abouti à un accord sur le calendrier électoral. Nous avons aussi noté les avancées réalisées sur les plans politique et militaire ces deux derniers mois, notamment s'agissant des élections municipales, de la tenue d'une réunion de la Commission constitutionnelle en Égypte, des progrès du processus de Berlin, de l'accord sur un taux de change unifié et de l'échange de détenus.

L'Inde était membre du Conseil de sécurité lorsque les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) relatives à la Libye ont été adoptées en 2011. Nous avons alors fait part de nos réserves sur l'empressement avec lequel ces deux résolutions avaient été adoptées au Conseil. L'Inde avait appelé à une approche calibrée et progressive et avait souligné qu'il était essentiel de déployer des efforts politiques pour régler la situation. Dix ans plus tard, une paix durable en Libye est toujours une illusion et le peuple libyen continue de faire les frais des mesures prises par le Conseil et par la communauté internationale.

Aujourd'hui, le Conseil a du pain sur la planche : comment va-t-il appuyer le cessez-le-feu et quelles mesures va-t-il prendre pour promouvoir le processus politique en cours et garantir une paix et une stabilité durables en Libye ?

Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il est évident qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en Libye. Les troubles qui secouent le pays depuis une décennie l'ont démontré clairement. Un règlement pacifique par un dialogue et des négociations inclusifs et à large participation, en prenant en compte les préoccupations et les aspirations légitimes de toutes les parties prenantes en Libye, est la seule voie à suivre.

Deuxièmement, le processus de paix doit être entièrement dirigé et contrôlé par la Libyens, en préservant l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye.

Troisièmement, il importe également que la communauté internationale et le Conseil de sécurité appuient pleinement les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité en Libye et veillent à ce que les parties s'engagent pleinement en faveur de tous les aspects de l'accord de cessez-le-feu. À cet égard, nous avons pris note du rapport du Secrétaire général du 30 décembre 2020, qui porte sur les conditions qui doivent être en place, du point de vue de l'ONU, pour l'établissement d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen (S/2020/1309) et nous avons également entendu la Représentante spéciale à ce sujet. L'Inde est favorable à ce que l'ONU joue un rôle dans la mise en œuvre du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen, comme

l'ont demandé les parties libyennes. Nous collaborerons avec les autres membres du Conseil de sécurité pour déterminer la meilleure façon d'avancer.

Quatrièmement, il ne sera pas possible d'instaurer un cessez-le-feu et une paix durables en Libye sans un respect strict du régime de sanctions et sans le retrait des combattants étrangers du territoire libyen. Nous avons largement dépassé le délai de 90 jours fixé par les Libyens eux-mêmes pour le départ de tous les combattants étrangers, lors de la signature de l'accord de cessez-le-feu. La crédibilité du régime de sanctions dépend du strict respect de ses dispositions. Les violations flagrantes de l'embargo sur les armes constituent une grave menace pour la paix et la stabilité en Libye et doivent être condamnées. Par ailleurs, le Conseil doit examiner les options permettant de régler la question de la gestion des avoirs bloqués.

Cinquièmement, nous devons également veiller à ce que les forces terroristes ne profitent pas des mesures prises en faveur d'un règlement pacifique et négocié. Il existe plusieurs forces en Libye qui peuvent provoquer et renforcer le terrorisme et les conflits dans la région, en particulier au Sahel. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix et condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Enfin, même si nous estimons que le processus politique et la tenue d'élections constituent l'objectif immédiat, il importe également de noter qu'une paix et une stabilité durables passent par la réconciliation nationale. Notre volonté de trouver une solution rapide à la crise ne doit pas nous faire perdre de vue cet objectif plus large. La communauté internationale doit être prête à fournir toute l'aide que la Libye pourrait demander dans le cadre de ce processus. Le mécanisme de sélection en cours visant à mettre en place un pouvoir exécutif provisoire doit garantir une représentation véritable et réelle du peuple libyen pour que les bonnes décisions et les bonnes mesures soient prises en vue d'un processus électoral crédible. Les calendriers des élections sont ambitieux et il ne sera pas facile de les respecter.

Il est en effet regrettable que la paix et la stabilité restent hors de portée en Libye, principalement en raison de l'ingérence de pays étrangers et de la présence de mercenaires et de combattants terroristes étrangers sur le territoire libyen. Les parties libyennes doivent saisir l'occasion offerte par la signature de l'accord de cessez-le-feu et les événements qui ont suivi, et nous espérons que la communauté internationale leur apportera tout son appui. Cela est désormais plus important dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des questions humanitaires qui y sont liées.

L'Inde et la Libye ont toujours eu des liens étroits et mutuellement bénéfiques. Il y a toujours eu de nombreux entreprises et expatriés indiens en Libye dans le passé, dont le nombre total a parfois été de près de 100 000 personnes. Les entreprises indiennes du secteur public et du secteur privé ont considérablement contribué aux projets d'infrastructures critiques, telles que les routes et les autoroutes, les centrales électriques et les lignes de transmission en Libye. La présence de professionnels indiens dans les secteurs cruciaux du pétrole et de la fabrication de l'acier, ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la santé, a aidé la société et l'économie libyennes à surmonter les difficultés liées à l'isolement du pays sur la scène internationale dans le passé. L'aciérie, les centrales électriques, les lignes de transmission et les oléoducs construits par les entreprises indiennes contribuent aujourd'hui encore de manière positive à l'économie libyenne.

L'Inde souhaite sincèrement voir revenir une paix et une stabilité durables dans le pays. L'Inde reste déterminée à appuyer la Libye et le peuple libyen dans cet effort.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, M^{me} Williams, de son excellent exposé de ce matin.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Stephanie, ainsi que votre équipe, pour l'action cruciale que vous avez menée et que vous menez toujours sur le terrain en Libye. Vos efforts inlassables et ceux, bien sûr, de tous les partenaires libyens, ont ouvert la voie aux progrès notables dont nous entendons parler aujourd'hui. Étant donné qu'il s'agit de votre dernier exposé sur cette question, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude, et à vous souhaiter bonne chance, Stephanie, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Il est assez rare qu'autour de cette table, nous discutons de ce qui peut être décrit comme des progrès concrets dans une situation complexe. Nous avons aujourd'hui l'une de ces rares occasions, et c'est pourquoi je tiens à rendre hommage à toutes les personnes qui ont contribué aux progrès concrets dans les domaines politique, économique, de la sécurité, du droit international humanitaire et des droits de l'homme, dont nous avons entendu parler aujourd'hui. Nous pensons que ces progrès ont contribué à faire avancer la Libye sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement. Honnêtement, cela nous donne de l'espoir pour le peuple libyen.

Je tiens à assurer nos amis libyens que l'Irlande, l'Union européenne et la communauté internationale resteront déterminées à les accompagner, à accompagner la Libye, sur cette voie, alors que nous entrons dans une phase critique qui doit aboutir aux élections de décembre prochain.

L'Irlande se félicite sincèrement des nominations de Ján Kubiš en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général, de Raisedon Zenenga en tant que Coordonnateur de la mission et de Georgette Gagnon en tant que Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire. Nous estimons qu'il faut privilégier trois priorités principales sous cette nouvelle direction.

Premièrement, il faut mettre en place un mécanisme crédible, réaliste et efficace de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Nous nous félicitons de la volonté constante des parties de mettre en œuvre les dispositions de l'accord de cessez-le-feu et de convenir du fonctionnement d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par la Libye. L'Irlande appuie aussi fermement la demande adressée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité afin qu'il confère à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) un mandat clair mais flexible de sorte qu'elle ait les moyens de soutenir le mécanisme.

Nous nous félicitons que les pays voisins et les partenaires régionaux de la Libye continuent d'agir en faveur des dialogues intra-libyens menés sous les auspices de l'ONU. Nous rappelons la nécessité de mener en Libye une démarche internationale unique et coordonnée. À vrai dire, la construction de la paix est une tâche assez complexe. Nous avons besoin d'une approche cohérente.

L'Irlande se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs régionaux et internationaux pour qu'ils respectent les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. Il s'agit notamment de veiller à ce que tous les combattants et mercenaires étrangers quittent la Libye. Plus de 90 jours après la signature de l'accord, cette exigence n'est toujours pas satisfaite. Comme nous l'avons entendu, cela n'est tout simplement pas acceptable. Cette situation doit changer. La menace persistante

du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique du Nord, telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/62), est profondément préoccupante.

De graves violations de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité ont été étayées dans le rapport du Groupe d'experts sur la Libye (voir S/2019/914), mais aussi dans les informations fournies au Groupe par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), dont l'Irlande et ses partenaires européens appuient fermement les travaux. Ces violations doivent cesser. Nous appelons tous les acteurs à entendre l'appel lancé dans l'accord de cessez-le-feu en faveur du respect total et inconditionnel de l'embargo sur les armes. Le Conseil a la responsabilité d'y veiller.

Deuxièmement, il faut que le Forum de dialogue politique interlibyen se prononce sur la mise en place d'un exécutif aux fins de la préparation des élections qui se tiendront le 24 décembre. L'Irlande se félicite de la décision du 19 janvier visant à adopter un mécanisme de sélection des membres de l'exécutif provisoire. C'est un moyen au service d'une fin. Il est maintenant important de parvenir rapidement à un accord sur le Conseil de la présidence, formé de trois membres, et sur le Premier Ministre, notamment en vue d'une préparation adéquate des élections de décembre.

L'Irlande félicite les autorités électorales libyennes du bon déroulement des élections municipales, en dépit des difficultés liées aux conditions de sécurité et à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement d'entente nationale d'allouer des fonds et des ressources à la Haute Commission électorale nationale. L'Irlande examine également la demande du Gouvernement d'entente nationale concernant l'appui de l'ONU aux élections de décembre, et nous attendons avec intérêt que le Conseil se saisisse de la question en temps voulu.

Nous demeurons préoccupés par la situation des droits de l'homme sur le terrain en Libye. La transition démocratique sera incomplète si les droits fondamentaux du peuple libyen ne sont pas garantis. À cet égard, je voudrais saluer les efforts consentis par la MANUL et le groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains.

Troisièmement, il faut réaliser des progrès en ce qui concerne les perspectives économiques et financières de la Libye, notamment le programme de réforme et, plus particulièrement, se pencher sur la crise du secteur bancaire et le mécanisme de gestion des revenus pétroliers. L'Irlande salue les récentes réformes économiques, notamment la réactivation du Conseil d'administration de la Banque centrale de Libye et l'unification du taux de change, ainsi que les progrès réalisés dans l'examen financier de la Banque centrale et l'annonce récente de l'audit de la Libyan Investment Authority. Ce sont là des progrès. Ces réformes doivent nous permettre de parvenir à un arrangement économique plus durable, transparent et équitable au profit du peuple libyen.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible de l'Irlande au travail de la MANUL et à tous les efforts actuellement déployés dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen. Nous estimons être à un moment charnière de l'histoire libyenne – un moment d'optimisme et d'espoir. Nous ne devons pas sous-estimer les défis à venir, dont l'un est la nécessité d'investir dans la réconciliation nationale, qui sous-tendra l'action en faveur d'une paix durable. Il incombe au Conseil d'empêcher les auteurs de troubles, étrangers ou nationaux, d'entraver les progrès durement obtenus par le peuple libyen en matière de consolidation de la paix. Nous devons être prêts à prendre des mesures concrètes et à passer des paroles aux actes pour que cela se produise. C'est le moins que nous puissions faire pour le peuple libyen.

Annexe VII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais dire combien nous avons apprécié la présidence tunisienne et le leadership dont la Tunisie a fait preuve tout au long du mois. Je sais que la réunion récapitulative se tient demain, mais je voulais féliciter la Tunisie et souligner, alors que nous débattons de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), que deux des trois membres africains du Conseil de sécurité sont des voisins directs de ce pays. Leur expérience est très utile, et les possibilités qui leur sont offertes grâce au travail que le Conseil de sécurité effectue pour appuyer la MANUL et la Libye sont en effet directement liées au bien-être et à la sécurité de la population libyenne.

La délégation kényane remercie M^{me} Stephanie Williams de son exposé d'aujourd'hui. Je me dois de saluer sa passion et l'engagement dont elle fait preuve en faveur d'une Libye sûre et pacifique depuis qu'elle a pris ses fonctions de Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter également le Secrétaire général d'avoir nommé M. Ján Kubiš Envoyé spécial pour la Libye et M. Raisedon Zenenga Sous-Secrétaire général et Coordonnateur de la MANUL. Nous les félicitons de leur nomination, et nous leur souhaitons plein succès et leur offrons notre soutien.

Nous saluons les progrès réalisés par le peuple libyen dans le renforcement de la réconciliation nationale, comme en témoignent l'accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye du 23 octobre, le succès de la première session du Forum de dialogue politique interlibyen en novembre et la poursuite des délibérations.

Le Kenya réaffirme l'importance de veiller à ce que ce processus reste dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous nous félicitons de l'approche globale adoptée par la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, qui comprend des recommandations sur l'égalité des genres, ce qui constitue une étape importante vers la participation réelle des femmes au processus de paix et au processus politique.

Nous continuerons d'appuyer fermement un processus de paix qui offre au peuple libyen une sécurité durable. En ce qui concerne la durabilité, outre les efforts louables déployés dans le cadre des volets politique, sécuritaire et économique du dialogue, il convient de doter le processus de paix d'autres outils essentiels, à savoir notamment la réconciliation et d'autres aspects sociopolitiques, tels que la mobilisation de toutes les parties, qui est indispensable à tout résultat de paix durable.

Toutefois, le Kenya reste très conscient de la menace profonde que représentent les acteurs terroristes mondiaux, ainsi que leurs partisans et leurs infrastructures d'appui, non seulement pour le peuple libyen, mais aussi pour les États voisins et la région. Nous estimons que les mesures prises contre les vestiges de l'État islamique d'Iraq et du Levant, y compris son idéologie, son financement et ses infrastructures de recrutement, doivent être renforcées et se refléter dans chaque résolution et décision du Conseil. À cet égard, les mesures contre le financement du terrorisme, la radicalisation et le recrutement doivent être intégrées dans les systèmes et processus de gouvernance mis en place après la réconciliation.

Il est impératif de veiller à ce que le processus de paix libyen et d'autres processus ailleurs dans le monde puissent garantir des conditions de sécurité prévisibles aux pays voisins et à la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons qu'un plan mûrement réfléchi de désarmement, de démobilisation et de réintégration soit mis en œuvre parallèlement au retrait des troupes, en gardant à l'esprit qu'un

retrait sans désarmement équivaut à exporter expressément la déstabilisation vers les destinations de sortie à l'intérieur de la région. Par conséquent, sous réserve d'un mandat clair, nous soutenons la demande faite par la Commission militaire conjointe 5+5 pour que des observateurs internationaux recrutés à titre individuel, non armés et en civil soient déployés sous les auspices de l'ONU. En plus de leur déploiement, leur mandat doit inclure la surveillance et le signalement des activités, des tendances et des menaces terroristes.

En conclusion, je tiens à souligner l'impératif d'une coopération et d'une coordination fortes avec l'Union africaine tout au long de ce processus. Nous pensons que la rupture de cette coordination par l'Union africaine est à l'origine d'une part importante des souffrances subies par le peuple libyen. La voix et les arguments de l'Afrique doivent donc être un point de référence important pour toute action à venir.

Annexe VIII**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie la Représentante spéciale par intérim Stephanie Williams de son exposé détaillé sur la situation en Libye. Je saisis cette occasion pour saluer la qualité de son travail pendant la période où elle était responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets futurs. Nous saluons la présence du représentant de la Libye à la présente réunion.

Comme d'autres délégations, le Mexique se félicite de l'accord conclu dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen sur le mécanisme de formation d'un gouvernement de transition. Nous saluons la décision de veiller à ce qu'au moins 30 % des postes soient occupés par des femmes. Nous espérons que cette proportion continuera d'augmenter.

Malgré les nombreux problèmes non résolus, la validité de l'accord de cessez-le-feu d'octobre ouvre des perspectives pour continuer à œuvrer en faveur d'une solution négociée au conflit. La réactivation du secteur pétrolier et l'unification du taux de change sont des exemples de résultats concrets des accords conclus. Ils sont peut-être fragiles, mais ils sont également décisifs.

Le Mexique estime que le Conseil de sécurité doit apporter son plein appui au processus intra-libyen, en veillant à ce que les progrès réalisés à la table des négociations se traduisent par de meilleures conditions de vie pour la population. À cet égard, il est préoccupant que le rapport du Secrétaire général (S/2021/62) souligne le manque d'accès de la population aux services de base, en particulier aux services de santé, dans le contexte de la crise sanitaire provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons donc toutes les parties au conflit à garantir un accès sans restriction à l'aide humanitaire et à respecter toutes leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Mon pays est préoccupé par le fait que certains des principaux éléments de l'accord de cessez-le-feu n'ont pas été mis en œuvre dans les délais convenus. Nous appelons en particulier les parties au conflit et leurs partenaires internationaux à engager un dialogue réfléchi afin de convenir d'un mécanisme de retrait des combattants étrangers. Le Mexique estime que les actions visant à renforcer les capacités militaires des parties au conflit sapent la crédibilité et les possibilités du processus politique et constituent un obstacle à la paix. Nous demandons donc le respect de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil. Le Mexique appuie également le déploiement du mécanisme souple de surveillance du cessez-le-feu demandé par les parties libyennes.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les conditions difficiles auxquelles sont confrontés les migrants et les réfugiés en Libye. Nous demandons instamment aux autorités compétentes de libérer les personnes détenues arbitrairement et de leur garantir un refuge sûr afin qu'elles soient dûment prises en compte dans les efforts nationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne les questions de genre, il est inquiétant, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, que les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ne soient pas signalés par crainte de représailles ou de la stigmatisation qui en découle. La MANUL doit être dotée des ressources nécessaires pour remplir son mandat de surveillance des violences sexuelles en période de conflit et de déploiement de conseillers pour la protection des femmes et des enfants, conformément à la résolution 2542 (2020).

Enfin, j'estime qu'il est important de rappeler que la priorité du processus politique mené par la Libye et facilité par l'ONU doit être avant tout de mettre fin aux souffrances des victimes du conflit. Il incombe donc au Conseil de sécurité d'appuyer toutes les initiatives qui permettent au peuple libyen d'avoir accès à des conditions de vie meilleures et plus équitables.

Annexe IX**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, pour commencer, adresser nos sincères félicitations à M^{me} Stephanie Williams, qui a brillamment assuré l'intérim du Représentant spécial du Secrétaire général en Libye. Ses efforts personnels et son engagement ont contribué à l'avancée des dialogues interlibyens. Nous accueillons la récente nomination de M. Ján Kubiš comme nouvel Envoyé spécial du Secrétaire-général, et lui souhaitons pleins succès dans sa nouvelle mission. Les progrès dont on se félicite aujourd'hui, nous les devons aussi aux initiatives prises par les pays voisins de la Libye, dont la Tunisie. C'est pourquoi, il est impératif que dans toute recherche de solution à la crise libyenne, ces pays soient dûment associés, de même, du reste, que l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Malgré la volatilité actuelle de la situation en Libye, des signes d'espoirs existent. Le Niger note avec satisfaction les récentes évolutions politiques, dont l'approbation, le 19 janvier dernier, du mécanisme de sélection des futurs dirigeants, qui permettra désormais aux Libyens de choisir un gouvernement provisoire, pour réunifier la nation et ses institutions, grâce aux élections nationales, prévues le 24 décembre 2021, que nous souhaitons libres, démocratiques, et transparentes.

Le processus actuellement en cours à Genève devrait être un jalon important dans la quête des Libyens pour la démocratie, la paix, la sécurité, et la justice, idéal pour lequel ils ont consenti d'énormes sacrifices. Notre accompagnement solidaire, en particulier celui de l'ONU et des autres parties prenantes, est crucial à cet égard. Le soutien de la communauté internationale devrait, au-delà des aspects logistiques, embrasser tous les autres aspects à même de garantir transparence et crédibilité au processus électoral. C'est de cette façon qu'on enverra le signal fort qu'attendent les Libyens.

Sur le plan sécuritaire, si des progrès appréciables ont été accomplis, avec notamment la signature d'un cessez-le-feu, nous restons préoccupés par la présence de mercenaires et autres combattants étrangers, dont certains pourraient être tentés de regagner, avec leurs machines de guerre, le Sahel, déjà fragilisé par cette crise depuis qu'elle a commencée en 2011. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, l'embargo sur les armes doit, quant à lui, être absolument respecté.

Dans leur quête de la paix, les parties libyennes, il convient de les en féliciter, se sont entendues sur des mesures de confiance, notamment la reprise des vols commerciaux reliant les aéroports de l'est et du sud à la capitale, la reprise de la production pétrolière, et l'ouverture des routes. Dans le même ordre d'idées, les mêmes efforts devraient être faits en vue de la réunification de la Banque centrale de Libye, et pour que les ressources générées par l'exploitation du pétrole puissent bénéficier au peuple libyen.

Nous soutenons la proposition du Secrétaire général tendant à la mise en place d'une composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu, dans le cadre de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui doit disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

S'agissant de la situation humanitaire, que l'augmentation des cas de maladie à coronavirus a exacerbée, nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des migrants dans des centres de détention surpeuplés et insalubres. Tout en saluant le rôle éminemment positif joué par l'Organisation internationale pour les migrations et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mon pays demande instamment la libération immédiate des réfugiés et demandeurs d'asile détenus de façon arbitraire dans les prisons libyennes.

Si la mise en place de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, IRINI, est à saluer, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quant à la nécessité de revoir la politique de débarquement, en terre libyenne, des migrants et des réfugiés interceptés en mer. À cet égard, il est regrettable que le nombre de personnes renvoyées depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1309) soit passé de 11 000 à 11 900. La volatilité de la situation sécuritaire et la vulnérabilité dans laquelle elles se retrouvent, une fois débarquées, devraient tous nous interpellier.

Pour mon pays, une importance particulière doit être accordée à la question de la justice et de la reddition de comptes, composante essentielle de tout processus de paix. Tout doit être fait pour documenter les graves violations des droits de l'homme qui ont eu lieu en Libye, y compris l'épineuse question des personnes disparues, dont les auteurs et complices doivent être traduits devant la justice.

Pour conclure, après 10 ans de chaos et d'indicibles souffrances endurées par le peuple libyen, il est grand temps que nous surmontions nos divergences et que nous assumions nos responsabilités, en œuvrant à la poursuite du seul objectif qui vaille, aujourd'hui, pour la Libye et son peuple : la réconciliation, la paix, la justice et la prospérité.

Annexe X

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Norvège commence à participer aux délibérations du Conseil de sécurité à un moment porteur d'espoir en vue de parvenir à un règlement politique, sous l'égide des Libyens, qui permettra d'instaurer la paix et la stabilité. Nous tenons à remercier la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, M^{me} Williams, de ses efforts extraordinaires. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a joué un rôle décisif dans les progrès accomplis. Et puisqu'il s'agit de son dernier exposé, nous lui souhaitons bonne chance dans ses futures activités.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre du Forum de dialogue politique libyen, en faisant fond sur l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, qui continue de tenir. L'accord récent portant sur un mécanisme de sélection des membres d'un exécutif unifié constitue une avancée importante vers la mise en œuvre de la feuille de route, la réunification du Gouvernement et des institutions en Libye et la tenue d'élections nationales crédibles, inclusives et démocratiques le 24 décembre.

Nous félicitons les membres du Forum pour leur approche constructive et leur volonté de faire des compromis en dépassant les divisions. En outre, nous exhortons toutes les parties libyennes à s'engager à mettre en œuvre la feuille de route et à respecter les résultats du mécanisme de sélection d'un exécutif provisoire. Le transfert pacifique du pouvoir à un nouveau gouvernement d'unité nationale serait un pas important vers une paix et une stabilité attendues depuis longtemps en Libye. Il reste beaucoup à faire, et nous encourageons toutes les parties à agir d'urgence et de bonne foi pour mener à bon terme le processus de formation d'un gouvernement unifié et inclusif.

Il existe néanmoins un grand nombre de fauteurs de troubles et de questions non réglées. À ce stade crucial des efforts intra-libyens, l'appui ferme et clair du Conseil de sécurité en faveur du processus politique ne doit laisser aucun doute. Les Libyens ont clairement indiqué qu'ils veulent le changement – ils veulent la paix. Nous devons donc, en tant que membres du Conseil, jouer notre rôle pour leur fournir l'appui dont ils ont besoin. Nous nous félicitons des efforts entrepris au sein de la Commission militaire conjointe 5+5 et des progrès concrets qu'elle a réalisés dans l'application de l'accord de cessez-le-feu.

La Norvège souhaite que la MANUL joue un rôle dans la surveillance du cessez-le-feu en Libye, comme l'explique le rapport d'étape du Secrétaire général publié en décembre (S/2020/1309). Ce mécanisme de surveillance doit être dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous devons saisir cette occasion et fournir aux parties libyennes l'appui qu'elles ont demandé.

Toutefois, nous demeurons préoccupés par l'ingérence étrangère généralisée en Libye, ainsi que par les violations persistantes de l'embargo sur les armes. Ceux qui violent l'embargo sur les armes doivent être amenés à rendre des comptes. Nous saluons également les importantes contributions de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, IRINI, à la surveillance de l'embargo. Nous sommes déçus par le non-respect des dispositions de l'accord de cessez-le-feu de la part de certains membres de la communauté internationale, en particulier leur refus de veiller au retrait de tous les combattants et mercenaires étrangers de Libye, comme le demandent les Libyens.

Nous remercions la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, M^{me} Williams, d'avoir mis l'accent sur les consultations avec des représentants de la société civile tout au long du processus. Cela a permis d'inclure des principes clefs

ayant trait aux droits de l'homme dans la feuille de route politique du Forum. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que 17 des participants au Forum sont des femmes. Nous sommes impressionnés par les contributions constructives apportées par ces déléguées auprès du Forum et par le rôle décisif qu'elles jouent en vue de dégager un consensus. Il n'existe pas de meilleure preuve du fait que la participation pleine, égale et véritable des femmes, à tous les niveaux, en Libye est nécessaire pour garantir une paix durable. Cela englobe tous les aspects de la vie politique, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs libyens afin qu'ils appliquent la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Par ailleurs, nous prenons note et nous nous félicitons de l'établissement par la MANUL d'arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit en Libye. L'amélioration du recensement de ce type de violence représente une contribution importante en vue de garantir l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous demeurons toutefois préoccupés par les violations persistantes des droits de l'homme en Libye, par exemple le grand nombre de personnes détenues illégalement et arbitrairement. Nous demandons instamment à la MANUL de continuer à collaborer avec les institutions nationales libyennes afin de renforcer l'état de droit et l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme.

Je voudrais attirer l'attention sur une question relative à la protection des civils. La situation dont il est fait état dans les centres de détention est inquiétante, en particulier la détention d'enfants et les multiples allégations de violence et d'atteintes sexuelles. Le Comité international de la Croix-Rouge doit avoir accès à ces centres, et des efforts doivent être déployés pour prévenir les disparitions et rétablir les liens familiaux.

Pour terminer, je voudrais remercier de nouveau la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, M^{me} Williams, de ses efforts. Nous félicitons Ján Kubiš de sa nomination au poste d'Envoyé spécial et Chef de la MANUL, et nous nous réjouissons à l'idée de coopérer étroitement avec lui à l'avenir. Il pourra compter sur le plein appui de la Norvège.

Annexe XI**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions Stephanie Williams des informations qu'elle a fournies sur la situation en Libye. Nous préconisons systématiquement un règlement pacifique de la crise libyenne par des moyens politiques et diplomatiques.

Nous sommes convaincus que tous les acteurs internationaux qui ont de l'influence sur les diverses forces libyennes doivent les exhorter à coopérer de manière constructive afin de trouver des solutions de compromis aux problèmes complexes qui se posent. C'est l'approche qui nous a guidés lorsque nous avons accueilli à Moscou le Président de la Chambre des députés de la Libye, Aguila Saleh Issa, en novembre 2020, et le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement d'entente nationale, Mohamed Siala, en décembre 2020. Nous avons réaffirmé notre position selon laquelle le processus de règlement doit être dirigé et contrôlé par les Libyens, et elle a été pleinement appuyée par nos hôtes de marque. Cela s'applique aux volets politique, militaire, économique et autres.

Nous constatons avec satisfaction que la période d'affrontements armés a cédé la place aux négociations. Dans le même temps, la situation reste fragile. Le processus de mise en œuvre des dispositions de l'accord de cessation des hostilités, signé à Genève le 23 octobre 2020 dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, n'avance guère. Nous appelons toutes les parties libyennes à faire preuve de retenue et à honorer leurs obligations.

Dans le but de renforcer le dialogue, les militaires poursuivent les discussions sur les mesures de confiance mutuelle, y compris s'agissant des affaires civiles. Nous saluons les mesures qui ont été prises pour débloquer le trafic aérien et routier entre les différentes régions du pays. Ces décisions contribueront à la normalisation de la vie des citoyens ordinaires et à la fourniture d'une aide humanitaire.

Nous suivons de près les progrès du Forum de dialogue politique interlibyen. Nous tenons à rappeler que toute mesure prise dans divers domaines de règlement ne devrait pas seulement être convenue, soutenue et approuvée de manière officielle par les parties libyennes, mais devrait également intégrer la mise en œuvre du principe d'inclusivité. Seul ce principe peut garantir la stabilité et l'efficacité du processus de paix. C'est dans cette optique que nous évaluerons les résultats des travaux du Forum de dialogue politique interlibyen et de la Commission militaire conjointe 5+5.

Les résultats obtenus sur le papier peuvent paraître impressionnants, mais le plus important est d'intégrer organiquement les plans élaborés dans la réalité très complexe du terrain en Libye. Compte tenu du rôle prépondérant de l'ONU dans les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement libyen, nous souhaitons sincèrement un plein succès au nouvel Envoyé spécial, Ján Kubiš, qui aura besoin de toute la richesse de son expérience diplomatique. Nous ne croyons pas que sa tâche principale consistera à définir une planification ou des objectifs officiels, mais à créer un climat de confiance entre le plus large éventail possible de forces politiques libyennes, d'autant plus que certaines d'entre elles, y compris les participants au Forum de dialogue politique interlibyen, sont critiques à l'égard de l'état actuel des choses. Nous pensons qu'il est nécessaire d'accorder une certaine « liberté d'action » à l'Envoyé spécial, d'autant plus que le poste de chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye est vide depuis près d'un an.

Un élément important pour stabiliser la situation est le dialogue sur la garantie d'un fonctionnement stable du secteur pétrolier, étant entendu que les ressources naturelles du pays appartiennent à tous ses citoyens. Il est nécessaire de mettre de l'ordre dans le domaine financier et économique, toujours sur la base du principe du contrôle libyen des ressources financières, y compris celles des comptes « gelés ». À cet égard, nous exprimons notre inquiétude face aux rapports selon lesquels des entreprises occidentales, notamment européennes, s'enrichissent aux dépens des actifs de la Libye qu'elles sont chargées de sauvegarder.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, pour son leadership et ses efforts inlassables dans le processus de dialogue interlibyen mené sous les auspices de l'ONU. J'apprécie également son exposé et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye.

Environ une décennie après l'éruption de la violence en Libye, le pays continue de faire face à une myriade de défis. L'évolution récente de la situation donne toutefois des raisons de faire preuve d'optimisme, mais d'un optimisme prudent.

Saint-Vincent-et-les Grenadines note que la trêve en Libye continue de tenir après la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020, et se félicite de la réduction des pertes civiles qui en résulte. Il est essentiel que les parties respectent pleinement cet accord.

Nous maintenons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être respectées. Ainsi, les États Membres devraient respecter strictement leurs obligations internationales, notamment en adhérant à l'embargo sur les armes prévu par la résolution 1970 (2011) et les résolutions ultérieures sur la Libye.

Sur le plan politique, nous nous félicitons des progrès réalisés au sein du Forum de dialogue politique interlibyen, notamment de la décision relative au mécanisme de sélection pour la formation d'une nouvelle autorité exécutive intérimaire. La détermination, l'esprit de compromis et le consensus des parties libyennes sur ce mécanisme illustrent avec force la détermination requise pour unir le pays. En conséquence, nous encourageons les parties prenantes à finaliser les arrangements au sein du Forum de dialogue politique interlibyen conformément à la feuille de route politique. Nous soulignons également l'importance d'un dialogue mené par et pour les Libyens et nous espérons que des élections nationales auront lieu en décembre de cette année.

La participation des femmes et des jeunes au Forum de dialogue politique interlibyen est une bonne chose qui atteste de l'inclusivité requise dans les processus politiques. C'est pourquoi nous implorons les Libyens de continuer sur cette voie, en gardant à l'esprit le rôle transformateur des femmes et des jeunes.

La situation socioéconomique et humanitaire reste préoccupante. Nous nous félicitons de la levée de l'état de force majeure sur les installations pétrolières et demandons instamment aux autorités libyennes de remédier aux carences économiques persistantes. Nous soutenons également les efforts déployés dans le cadre du processus de dialogue économique libyen et du groupe de travail économique du comité international de suivi de la situation en Libye pour apporter de l'aide à cet égard.

Comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/62), on estime que 1,3 million de Libyens ont besoin d'une aide humanitaire. Les décès et les difficultés auxquels sont confrontés des millions de personnes, en particulier les groupes les plus vulnérables, sont profondément choquants. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore exacerbé une situation économique déjà désastreuse. Nous appelons donc la communauté internationale à répondre d'urgence à ces difficultés par le biais du plan de réponse humanitaire libyen.

En outre, ma délégation appelle au respect total du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il ne doit pas y avoir d'impunité en Libye pour les atrocités commises depuis des années. Nous réitérons notre soutien à la mission internationale d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les atrocités et de veiller à ce que les responsables rendent des comptes. Dans ce contexte, nous demandons qu'une enquête soit menée sur les fosses communes de la ville de Tarhouna.

Nous partageons également le point de vue du Secrétaire général selon lequel les détentions illégales restent un facteur du conflit libyen et nous demandons instamment aux autorités de recenser et de fermer tous les centres de détention illégaux. De même, nous reconnaissons que la Libye reste un port peu sûr pour les migrants et les réfugiés et soulignons la nécessité d'assurer leur sécurité.

La situation en Libye est complexe, et le processus de paix délicat. L'année 2021 sera décisive. Nous encourageons toutes les parties prenantes, en particulier les principaux États influents, à inspirer les négociations en cours et à protéger le processus de paix.

Nous réaffirmons notre soutien au rôle constructif de l'Union africaine et attendons la convocation de la conférence de réconciliation nationale conformément à la feuille de route adoptée par le Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye. Nous réitérons également notre soutien aux efforts de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes et des pays voisins.

Enfin, nous continuons d'appuyer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et nous saluons la nouvelle équipe de direction, dont l'Envoyé spécial Ján Kubiš ; le Coordonnateur de la MANUL, Raisedon Zenenga ; et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, Georgette Gagnon. Nous attendons avec intérêt de travailler avec eux dans le cadre de nos efforts collectifs pour aider la Libye à surmonter les obstacles qui entravent sa quête d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

Annexe XIII**Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Tout d'abord, nous tenons à remercier M^{me} Stephanie Williams pour son exposé très utile et pour les efforts louables et exceptionnels qu'elle déploie afin de progresser vers un règlement politique en Libye.

Je voudrais également féliciter une fois de plus M. Ján Kubiš pour sa nomination en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye. La Tunisie est prête à le soutenir dans ses nouvelles fonctions et est impatiente de continuer à faciliter le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et d'autres entités des Nations Unies et internationales basées en Tunisie et opérant en Libye.

Je me félicite du rapport (voir S/2020/1256) du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), concernant la Libye. Je souhaite plein succès à l'Inde à la présidence de ce comité, et je voudrais exprimer notre appréciation des efforts déployés par l'Allemagne pendant son mandat à la présidence de ce même comité en 2019 et 2020.

Une fois de plus, mon pays salue le succès du Forum de dialogue politique interlibyen, qui s'est tenu en Tunisie en novembre 2020 sous les auspices de la MANUL. Nous apprécions l'important consensus qui a été atteint et les progrès réalisés en vue de parvenir à un règlement politique global en Libye, qui a permis aux parties d'élaborer une feuille de route pour résoudre la crise, de parvenir à un accord sur la tenue d'élections le 24 décembre 2021 et de définir l'autorité et la structure du pouvoir exécutif.

Dans ce contexte, la Tunisie souligne qu'il est important que toutes les parties s'engagent à organiser les élections législatives et présidentielle dans les délais prévus afin de garantir que la transition vers l'instauration d'institutions permanentes dans le pays se fasse sans problème dans un climat de liberté, de démocratie et d'état de droit. La Tunisie exhorte toutes les parties concernées – locales, régionales et internationales – à apporter le soutien nécessaire au peuple libyen afin d'assurer le succès des élections nationales. À cet égard, nous apprécions la volonté du Gouvernement d'accorder le soutien nécessaire à la Haute Commission électorale nationale afin qu'elle puisse préparer les élections de manière adéquate.

La Tunisie exprime également sa satisfaction face à la volonté commune des parties libyennes de continuer à travailler dans le même esprit positif qui a caractérisé les cycles de dialogue et de consultation qui ont eu lieu à la suite du Forum tenu en Tunisie en vue de répondre aux aspirations du peuple libyen de mettre fin à la crise, de rétablir la sécurité et la stabilité et de réaliser la réconciliation nationale.

Dans ce contexte, la Tunisie se félicite de l'adoption du mécanisme de sélection des membres de l'exécutif intérimaire et exprime l'espoir que cette question sera résolue avec succès lors du Forum de dialogue politique qui doit se tenir, aux cours du prochain cycle de dialogue, à Genève au début du mois de février 2021.

La Tunisie salue les progrès réalisés dans les groupes de travail du Comité international de suivi de la situation en Libye qui ont été établis à la suite de la Conférence de Berlin. Elle souligne également que toutes les pistes émanant de la Conférence devraient être cohérentes afin de créer les conditions de réussite de la

nouvelle phase et d'éviter que les acquis obtenus dans le processus politique ne soient réduits à néant.

La Tunisie note avec satisfaction l'attachement des parties libyennes au cessez-le-feu signé le 23 octobre dans le contexte des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5. Elle invite instamment toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'accord, notamment celle qui stipule que tous les mercenaires et combattants étrangers doivent quitter le territoire libyen. La Tunisie se félicite du rapport (S/2020/1309) du Secrétaire général sur les mesures de surveillance du cessez-le-feu en Libye et attend avec intérêt l'accélération des consultations pour parvenir à un accord sur un mécanisme de surveillance efficace dirigé et contrôlé par la Libye.

La Tunisie appelle une fois de plus toutes les parties à s'engager pleinement à respecter l'embargo sur les armes à destination de la Libye et à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. Il est impératif que le Conseil de sécurité soutienne ces différents volets.

La Tunisie insiste sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en Libye. Elle demande que la situation des migrants et des réfugiés soit dûment prise en compte et que l'application du principe de responsabilité soit renforcée afin que les violations et les crimes graves commis en Libye ne restent pas impunis.

La Tunisie appelle également toutes les parties prenantes internationales à soutenir les efforts que déploient les autorités libyennes pour faire face aux répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) et à veiller à ce que l'aide humanitaire soit fournie à ceux qui en ont besoin.

Enfin, la Tunisie renouvelle son engagement à soutenir les aspirations du peuple libyen à établir la démocratie, la sécurité et la stabilité et à reconstruire son pays, et à continuer à soutenir les efforts de l'ONU et de la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique pacifique et durable de la crise en Libye.

Annexe XIV**Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais remercier tout particulièrement la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, pour sa direction de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je tiens à la remercier pour son dévouement envers le peuple libyen et d'avoir instauré la paix. Et, à travers elle, je veux remercier tous ceux qui travaillent à la MANUL.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour saluer la nomination de Ján Kubiš en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, et de Raisedon Zenenga en tant que Coordonnateur de la MANUL. Nous sommes ravis qu'ils mettent à profit leur expérience et leur expertise exceptionnelles en ce moment critique pour la Libye, en s'appuyant sur l'excellent travail de M^{me} Williams.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès réalisés par le Forum de dialogue politique interlibyen au cours des dernières semaines, l'accord sur un mécanisme de sélection des membres d'un nouvel exécutif intérimaire revêtant une importance particulière. Nous engageons instamment le Forum de dialogue politique interlibyen et tous les Libyens à profiter de cette occasion pour nommer un nouveau gouvernement unifié et inclusif. Je pense que nous reconnaissons tous combien cette période est cruciale, et que nous devons apporter tout notre soutien à la MANUL, en veillant à ce que tout ce que nous faisons contribue clairement aux efforts de M^{me} Williams, puis de M. Kubiš, pour aider les Libyens à travailler ensemble en vue de former un nouveau gouvernement et de tenir avec succès des élections nationales le 24 décembre de cette année. Veiller à ce que la Haute Commission électorale nationale reçoive le soutien nécessaire pour faciliter ces élections devrait être une priorité pour l'exécutif intérimaire.

Je voudrais souligner l'importance du travail de la Commission militaire conjointe libyenne sur le cessez-le-feu et sur l'ensemble des questions de sécurité. Nous soutenons la déclaration de la Commission du 24 janvier réaffirmant son attachement au cessez-le-feu et appelant à nouveau au retrait des combattants et mercenaires étrangers, notant avec déception que la date limite du 23 janvier est passée sans aucun signe de progrès. L'ingérence militaire étrangère reste un fléau pour la Libye et un frein au progrès.

Soyons clairs : il n'y a pas de place pour les combattants et mercenaires étrangers en Libye, qu'il s'agisse de ceux qui travaillent pour le groupe russe Wagner, des milliers de combattants syriens ou de tout autre acteur extérieur qui enfreint la souveraineté libyenne, n'applique pas l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre et viole l'embargo sur les armes de l'ONU. Il est crucial que tous les acteurs, libyens et internationaux, prennent toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du cessez-le-feu, tout en accordant la priorité à l'ouverture de la route côtière entre Abou Qreïn et Syrte et au rapatriement immédiat de tous les combattants et mercenaires étrangers.

Nous nous félicitons du rapport d'étape du Secrétaire général sur la surveillance du cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU (S/2020/1309) et soutenons sa proposition de déployer rapidement une mission préparatoire à Tripoli, reflet du vœu manifeste de la Commission militaire conjointe. Nous attendons avec impatience que la mission préparatoire nous renseigne sur la manière dont le mandat de la MANUL pourrait être modifié afin de soutenir davantage la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre.

Nous restons profondément préoccupés par la situation économique en Libye et avons pris note du sérieux avertissement lancé par le Secrétaire général dans son rapport selon lequel « L'économie libyenne est au bord du précipice » (S/2021/62, *par.* 44).

Nous nous félicitons des réunions tenues récemment par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale et des discussions en cours sur l'unification budgétaire. Ce sont des mesures importantes dans la mise en place d'institutions économiques unies et inclusives qui servent l'ensemble du peuple libyen. Mais il reste encore beaucoup à faire, et pour obtenir un budget unifié, il faut un gouvernement unifié. Il s'agit d'un travail urgent, et nous nous félicitons de l'engagement de la MANUL à le faire avancer.

Les Libyens ont pris des mesures importantes au cours des dernières semaines et des derniers mois pour mettre en place un nouvel exécutif de transition unifié. Ils veulent rétablir leur souveraineté et choisir leur propre avenir grâce à la bonne tenue des élections nationales. Il reste encore de nombreuses étapes à franchir, mais la direction dans laquelle les Libyens veulent aller est claire. Nous, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, devons faire tout notre possible pour les soutenir sur cette voie vers la paix et la sécurité. Nous devons tenir les promesses que nous avons faites il y a un an lors de la Conférence de Berlin et que le Conseil a approuvées dans la résolution 2510 (2020).

Annexe XV**Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, pour son exposé très utile.

Alors, où en sommes-nous globalement ? Les États-Unis estiment, comme nous venons de l'entendre dans l'exposé de la Représentante spéciale par intérim Williams, que la Libye se trouve à un tournant décisif. Nous avons devant nous une voie viable vers un gouvernement unifié, des élections nationales et la fin du conflit. Les parties libyennes elles-mêmes doivent maintenant saisir l'occasion qui leur est offerte de choisir un exécutif national intérimaire qui passe outre au statu quo et réponde à l'appel du peuple libyen en faveur d'une gouvernance transparente et efficace.

De même, tous les acteurs extérieurs impliqués dans le conflit, comme nous l'ont dit les collègues qui se sont exprimés avant moi, doivent cesser leur intervention militaire et se retirer immédiatement de la Libye, comme le peuple libyen lui-même l'a exigé dans son annonce de cessez-le-feu le 23 octobre. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent rester engagés pour que les Libyens puissent avancer pacifiquement et sans entrave sur la voie des élections nationales de décembre et reprendre ainsi le contrôle souverain de tout leur pays.

Que se passe-t-il ensuite ? Je voudrais commencer par féliciter, au nom du Gouvernement des États-Unis, la Représentante spéciale par intérim, M^{me} Williams, pour le leadership extraordinaire dont elle a fait preuve en guidant le processus politique de l'ONU au cours des derniers mois et en générant l'élan que nous constatons aujourd'hui sur toutes les différentes voies – politique, économique et sécuritaire. Son engagement et sa créativité ont toujours permis de contourner les obstacles sur le chemin de la paix et de la sécurité.

Nous sommes également convaincus que son travail diligent permet au nouvel Envoyé spécial pour la Libye, Ján Kubiš, d'assumer rapidement ses nouvelles fonctions et de poursuivre les progrès essentiels que M^{me} Williams a entamés. Les États-Unis souhaitent la bienvenue à M. Kubiš, et nous lui offrons notre plein soutien. Nous saluons également la nomination de M. Raisedon Zenenga en tant que Coordonnateur de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de M^{me} Georgette Gagnon en tant que Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire. Nous sommes convaincus que cette équipe saura fournir des orientations régulières qui permettront de fermement guider le processus à venir.

Les États-Unis félicitent le Forum de dialogue politique interlibyen d'avoir adopté la recommandation de son comité consultatif concernant une formule pour la sélection d'un nouvel exécutif. Nous appelons maintenant toutes les parties à œuvrer d'urgence et de bonne foi, par l'intermédiaire du Forum, à la mise en place d'un nouveau Gouvernement unifié, dont le mandat sera d'organiser les élections nationales du 24 décembre de cette année, de fournir des services publics et de gérer et distribuer de manière transparente les richesses de la Libye au profit de tous ses citoyens. Il est essentiel que le peuple libyen et la communauté internationale prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher les fauteurs de troubles de faire obstacle à la transition politique.

Nous estimons que l'accord de cessez-le-feu national libyen signé en octobre reste la base de progrès durables sur les plans politique et économique et dans le domaine de la sécurité. Les Libyens ont demandé le retrait de tous les combattants et

mercenaires étrangers de la Libye dans les trois mois suivant la signature de l'accord. Cette période, comme nous l'avons entendu, a expiré la semaine dernière, et les acteurs extérieurs qui sont intervenus militairement dans le conflit n'ont absolument tenu aucun compte des demandes libyennes.

Nous appelons toutes les parties extérieures, y compris la Russie, la Turquie et les Émirats arabes unis, à respecter la souveraineté libyenne et à cesser immédiatement toute intervention militaire en Libye. Conformément à l'accord de cessez-le-feu d'octobre, nous demandons à la Turquie et à la Russie de commencer sans plus tarder à retirer leurs forces du pays, ainsi que les mercenaires étrangers et les supplétifs militaires qu'ils ont recrutés, financés, déployés et appuyés en Libye.

Les États-Unis accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 29 décembre (S/2020/1309) sur les arrangements de surveillance du cessez-le-feu. Ces arrangements définissent, selon nous, les paramètres qui vont permettre à l'ONU de jouer un rôle important de facilitateur. Les États-Unis exhortent l'Organisation à identifier tous les moyens nécessaires et appropriés pour appuyer pleinement les efforts de la Commission militaire conjointe visant à préserver le cessez-le-feu et à assurer la coordination avec les membres du Conseil de sécurité, le cas échéant.

Toutes les parties au conflit doivent appuyer pleinement les efforts menés par la Commission pour surveiller et vérifier le respect des règles, ainsi que pour mettre en œuvre d'autres mesures de confiance, en commençant par la réouverture de la route côtière. Nous engageons le Premier Ministre et l'Armée nationale libyenne (ANL) à prendre les mesures nécessaires pour rouvrir la route dès que possible.

Les États-Unis appellent également l'attention sur la culture d'impunité qui a prolongé le conflit en Libye, comme nous venons de l'entendre éloquemment décrite par la Représentante spéciale par intérim Williams. Les charniers qui continuent d'être découverts dans les zones évacuées par l'ALN soulèvent des inquiétudes quant à l'étendue des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans toute la Libye pendant la guerre civile. Afin de mener des enquêtes indépendantes, la mission internationale d'enquête en Libye doit avoir un accès sûr et sans entrave à tout le territoire libyen pour que ses membres puissent visiter les sites et parler librement et en privé avec toute personne en Libye.

Une année s'est écoulée depuis la Conférence de Berlin. Les États-Unis se sont joints au Royaume-Uni, à la France, à l'Allemagne et à l'Italie la semaine dernière dans une déclaration prenant acte de cet anniversaire, ainsi que des progrès que nous avons réalisés et du travail qu'il nous reste à faire. Nous continuons d'appeler les membres du Conseil de sécurité à respecter leurs engagements au titre du processus de Berlin et à appuyer véritablement et activement le processus politique des Nations Unies, la mise en œuvre du cessez-le-feu, l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et l'embargo sur les armes décrété par l'ONU.

Les circonstances qui prévalaient il y a un an ont radicalement changé. Après avoir commencé l'année 2020 sur le pied de guerre, les parties libyennes ont finalement cherché des possibilités de faire progresser les négociations sur les volets politique, économique et de sécurité, malgré ce qui a été une année d'engagements non respectés par certains membres du processus de Berlin. Nous entamons 2021 avec des perspectives beaucoup plus prometteuses qu'en 2020, mais un appui total au processus des Nations Unies et aux conclusions de la Conférence de Berlin est essentiel si nous voulons pour que les élections nationales puissent se tenir avec succès d'ici la fin de l'année.

Je voudrais conclure en disant que les États-Unis estiment qu'il nous incombe à tous d'utiliser pleinement les outils dont nous disposons pour opérer le changement que nous voulons – et devons – voir en Libye. Cela implique d'appuyer pleinement le régime de sanctions des Nations Unies, en particulier l'embargo sur les armes, ainsi que le Groupe d'experts.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, une solution politique négociée et inclusive est le seul moyen de mettre fin au conflit, et la validation du processus politique des Nations Unies est la seule plate-forme viable pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale en Libye.

Annexe XVI**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie M^{me} Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, de son intervention éclairante. Je me félicite également de la présence de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à cette réunion.

Les progrès importants réalisés sur les fronts politique, économique et de sécurité en Libye ces derniers mois ont fait naître l'espoir d'une paix, d'une stabilité et d'un développement à long terme dans le pays après une décennie de conflit.

Nous nous félicitons de l'accord historique de cessez-le-feu complet et permanent signé par les parties libyennes le 23 octobre 2020, ainsi que de leur accord sur une feuille de route menant à la tenue d'élections nationales le 24 décembre 2021. Nous sommes également heureux d'apprendre que les parties ont décidé d'établir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen et le mécanisme de sélection d'un nouvel exécutif intérimaire.

Nous réaffirmons notre appui de toujours à un processus politique ouvert à tous, dirigé et contrôlé par les Libyens, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, qui constitue la seule solution viable à la crise en Libye.

Nous notons, cependant, que la situation reste fragile. De nombreuses dispositions de l'accord de cessez-le-feu n'ont pas été pleinement mises en œuvre. De nouveaux efforts concrets sont nécessaires pour préserver la dynamique actuelle. À cet égard, je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, sur le plan politique, nous appelons les parties libyennes à progresser dans la formation du Gouvernement d'unité nationale afin d'entamer la période de transition menant aux élections nationales et de faire tous les préparatifs nécessaires à cet effet. Il est important que les parties libyennes accordent la priorité aux intérêts du pays et du peuple et fassent preuve d'un esprit de compréhension et de confiance mutuelles pour surmonter leurs différends.

À cette fin, la collaboration entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), les organisations régionales, les pays voisins et d'autres partenaires internationaux restera essentielle pour favoriser le dialogue et renforcer la confiance entre les parties libyennes. Nous saluons et félicitons les pays voisins, en particulier la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, pour leurs efforts constants en faveur des pourparlers de paix. Nous applaudissons également le travail du Comité international de suivi de la situation en Libye établi durant la Conférence de Berlin, qui a apporté son soutien aux dialogues à trois volets.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, nous exhortons les parties concernées à respecter et à appliquer pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. À cela s'ajoute la nécessité d'honorer l'engagement à respecter l'embargo sur les armes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, afin de créer un environnement propice au processus de paix dans le pays.

Nous voudrions réitérer notre point de vue, à savoir que le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par la Libye doit être objectif, efficace et effectif. Il doit être en mesure d'assurer une coopération étroite entre toutes les parties concernées et de vérifier la situation sur le terrain en temps utile. À cet égard,

nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à permettre à la MINUL d'appuyer le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par la Libye, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la Libye.

Troisièmement, sur le plan humanitaire, le Viet Nam exhorte toutes les parties concernées à continuer à respecter pleinement le droit humanitaire international et à garantir un accès humanitaire sans entrave pour lutter efficacement contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Il faut également veiller à prendre des mesures supplémentaires pour mieux protéger les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés, des conséquences négatives du conflit et de la pandémie. Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes de l'incident tragique survenu au large des côtes libyennes le 21 janvier, qui a coûté la vie à 43 migrants. Nous demandons à tous les partenaires internationaux de continuer à apporter un appui technique et financier à la Libye et aux pays de la région à cet égard.

Nous tenons également à saluer les efforts inlassables déployés par le Service de la lutte antimines de l'ONU pour contribuer au règlement des problèmes humanitaires en Libye.

Pour terminer, le Viet Nam réitère son appui ferme aux efforts en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la Libye. Nous réitérons notre plein appui aux travaux de la MINUL et notre gratitude à M^{me} Williams pour ses efforts inlassables en faveur du processus de paix en Libye au cours des derniers mois, et nous nous faisons une joie de soutenir activement M. Jan Kubiš, le nouvel Envoyé spécial pour la Libye, à partir du mois prochain.

Annexe XVII**Déclaration de M. Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Tunisie, pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Kenya, à l'Inde, à l'Irlande, au Mexique et à la Norvège au Conseil.

Je tiens à remercier M^{me} Stephanie Williams pour son exposé et pour le travail qu'elle et son équipe ont accompli. Je saisis cette occasion pour saluer les nominations de M. Ján Kubiš en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général, de M. Raisedon Zenenga en tant que Coordonnateur de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et de M^{me} Georgette Gagnon en tant que Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire. Je souhaite plein succès à cette équipe dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées malgré tous les défis.

Nous sommes en train de souhaiter la bienvenue au septième envoyé des Nations Unies en Libye en 10 ans. Ce chiffre, à tout le moins, indique que le problème n'a rien à voir avec l'envoyé en tant qu'individu ou avec ses capacités. Le vrai problème réside dans la poursuite des ingérences internationales néfastes, dans la persistance des divisions du Conseil et dans le fait que la Libye est utilisée comme une arène de règlement des comptes par procuration. Malgré tout cela, nous nous félicitons des évolutions récentes dans le cadre des différents dialogues, car en fin de compte, le dialogue est le seul moyen de régler la crise libyenne, et non les combats ou le bruit des armes.

À cet égard, nous constatons avec satisfaction que plusieurs États ont récemment changé de position, font preuve de bonne volonté et tendent la main à tous les Libyens, au lieu d'alimenter ou d'appuyer le conflit. Nous voudrions également remercier les pays amis et frères qui ont proposé plusieurs initiatives pour unir les Libyens, en particulier la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte, pays voisins, ainsi que le Maroc avant eux, qui a été à l'origine de l'Accord politique libyen et qui continue d'accueillir de nombreuses réunions différentes.

Ces efforts vont dans le sens de notre vision, à savoir que choisir la paix est le seul moyen de régler la crise et de construire l'État civil démocratique auquel les Libyens aspirent. En gardant cet objectif à l'esprit, nous nous sommes félicités des travaux de la Commission militaire conjointe visant à établir un cessez-le-feu permanent. Toutefois, la mise en œuvre de l'accord négocié par la Commission dépend avant tout du renforcement et de l'instauration de la confiance et de la bonne volonté. Cette confiance n'existe plus en raison des événements survenus à Tripoli et dans ses environs, en dépit de toutes les garanties et promesses internationales.

La demande tendant au retrait des forces étrangères, des mercenaires et des groupes armés de toutes sortes qui ne sont pas sous le contrôle de l'État est une revendication nationale souveraine et sans équivoque. Cela doit s'accompagner d'un processus de désarmement, pour que ces personnes ne deviennent pas une source de menaces ailleurs, notamment dans les pays voisins et les pays du Sahel. Par conséquent, cette demande doit être respectée en premier lieu par les États qui se sont ingérés dans nos affaires et qui ont tenté de soutenir un coup d'État contre un gouvernement reconnu. Ces États nous ont entraînés dans des guerres par procuration dans lesquelles nos jeunes ont été utilisés, et continuent d'être utilisés, comme chair à canon.

Nous essayons maintenant d'entrer dans une nouvelle phase importante et décisive qui exige que le Conseil de sécurité s'investisse pleinement en apportant son appui à l'accord de cessez-le-feu, afin qu'il soit durable et repose sur de bases solides. Les actes de provocation, tels que la construction de fortifications, le creusement de tranchées et la pose de mines, ne doivent pas se poursuivre. Comme le dit le proverbe, « Chat échaudé craint l'eau froide ».

Nous réitérons notre appui au Forum de dialogue politique libyen à Tunis et aux autres dialogues et nous espérons qu'ils seront couronnés de succès. Malgré les réserves de certains, l'important est que la voix du dialogue l'emporte sur le bruit des armes. Tous ces dialogues doivent être complémentaires et non en conflit ou en concurrence les uns avec les autres. Ils doivent permettre de parvenir à des solutions politiques globales, viables et consensuelles, et ne doivent pas être fondés sur l'antagonisme, l'exclusion et la déformation des faits. Il faut également éviter de répéter les erreurs du passé.

Tout le monde sait que la crise libyenne n'est pas liée au changement ou à la rotation d'individus. La Libye est trop grande pour être réduite à des mécanismes de nomination à des postes, à des pourcentages de vote et à des réunions virtuelles. Toutes les pistes que nous suivons depuis des années, bien qu'importantes, sont essentiellement fragiles car il nous manque encore ce qui reste le dialogue le plus important, à savoir un dialogue de réconciliation nationale, qui garantirait la durabilité de tout résultat et faciliterait l'adoption d'une constitution permanente pour le pays.

Cela soulève la question suivante : quelles sont les garanties de succès de toute nouvelle autorité et quelle est la différence entre le dialogue de Skhirat et le dialogue de Tunis ? Les problèmes fondamentaux auxquels se heurtent l'Accord politique libyen et le Gouvernement d'entente nationale ont-ils été examinés ?

Le problème en Libye n'est ni le partage du pouvoir ni qui occupe tel ou tel poste. Le vrai problème est que les blessures ne se sont pas cicatrisées depuis 2011. C'est pourquoi la solution doit partir de la base, par la promotion de la paix sociale. À cet égard, nous appelons une fois de plus l'Union africaine à parrainer immédiatement le volet de la réconciliation nationale et à ne pas attendre de permission pour le faire, car l'Afrique est la seule à pouvoir jouer ce rôle, en raison de ses expériences antérieures et de sa connaissance de la situation en Libye et de ses caractéristiques particulières.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'envoyer un signal clair à tous que la priorité de toute nouvelle autorité est de respecter les résultats du Forum de dialogue politique libyen et le consensus salué par le peuple libyen et la communauté internationale en vue de fixer le 24 décembre prochain comme Journée de l'indépendance de la Libye, date à laquelle des élections générales, présidentielle et parlementaires devront être organisées simultanément. Ce sera une occasion pour le peuple libyen de choisir librement ses dirigeants et ses représentants, et d'en finir avec les organes politiques hérités du passé, les divisions et la crise de légitimité, ce qui permettra aux institutions de l'État de s'unir et de faire la transition vers la paix, la stabilité et la reconstruction.

Par conséquent, nous vous demandons de vous engager à honorer les déclarations que vous avez faites aujourd'hui, dont la plus importante est que la solution doit être contrôlée et dirigée par les Libyens, et de le prouver en mettant en œuvre ce qui a été décidé lors du Forum politique. Nous demandons au Conseil d'adopter une résolution qui décrète un cessez-le-feu, qui entérine le processus politique, qui demande des comptes aux auteurs de troubles, qui appuie la tenue d'élections à la date prévue et qui donne à l'ONU un mandat pour appuyer l'ensemble du processus électoral afin de garantir sa transparence et son intégrité et le respect des résultats, ainsi que

la participation libre de tous les Libyens, dans le pays et à l'étranger, y compris les déplacés, et pour amener ceux qui font obstacle aux élections nationales à rendre des comptes.

L'adoption d'une telle résolution serait une expression de la bonne volonté de la communauté internationale, et permettrait d'expier les erreurs du passé et de rétablir une certaine confiance. Elle permettrait de répondre à la question que se posent de nombreux Libyens, à savoir si ceux qui parlent d'organiser des élections dans les délais prévus sont vraiment sérieux. Malgré la polémique et la controverse sur la mise en place d'une nouvelle autorité, nous ne devons pas oublier que quelques mois seulement nous séparent de la date fixée.

Par conséquent, nous demandons à l'Envoyé spécial Kubiš de faire de cette demande populaire une priorité absolue lorsqu'il prendra ses fonctions au début du mois prochain, car il n'y a plus de temps à perdre. Nous demandons également à la MANUL, lors du prochain Forum à Genève, de corriger le calendrier figurant dans la feuille de route adoptée précédemment. Selon ce calendrier, la durée du mandat de la nouvelle autorité est de 18 mois, ce qui ne correspond pas au nombre de mois qui restent jusqu'à la fin de cette année. En outre, nous exigeons que les candidats s'engagent par écrit à organiser les élections à la date qui a été fixée, le 24 décembre.

Nous savons tous que les élections à elles seules ne résoudront pas la crise libyenne. La prolifération des armes et des groupes armés et les ingérences étrangères font partie des principaux obstacles à la stabilité. Néanmoins, les élections sont un début et le meilleur moyen de jeter les bases du processus démocratique et de rétablir la légitimité du peuple, pour pouvoir relever ces défis et d'autres encore. Par conséquent, nous appelons le comité juridique du Forum de dialogue politique et la commission constitutionnelle établie par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État à œuvrer de concert et à s'acquitter d'urgence de la mission qui leur a été confiée de présenter des propositions concernant une base constitutionnelle et les lois électorales appropriées afin de parvenir à un accord à cet égard dans les meilleurs délais.

Lorsque nous parlons d'harmonie et de réconciliation, nous devons toujours garder à l'esprit la question des droits de l'homme et les crimes de guerre qui ont été commis dans toutes les régions de la Libye. Vous avez écouté et lu de nombreux rapports qui indiquent clairement l'étendue des violations perpétrées contre les civils, notamment les massacres et les charniers qui ont été découverts à Tarhouna jusqu'à présent. Il y a quelques jours à peine, les corps de familles entières, d'hommes et de femmes, ont été identifiés. Ils ont été ligotés et torturés, et certains ont été enterrés vivants, uniquement parce qu'eux-mêmes ou leurs proches ont refusé de participer à l'attaque contre Tripoli.

Dites-moi, qu'allez-vous dire à Walid, un enfant de 12 ans, dont le père et six oncles ont été kidnappés et tués, et dont les corps ont été identifiés il y a quelques jours ? Qu'allez-vous dire à la famille Harudah, dont trois sœurs ont été tuées en représailles contre les hommes de la famille ? Ils ont tué Layla, Rima et Hawa, et bien d'autres encore. Pour l'amour de Dieu, comment pouvons-nous demander aux familles de ces victimes et à d'autres de répondre aux appels au dialogue et à la réconciliation tant qu'elles ne voient aucune mesure concrète visant à rendre justice ?

Plusieurs commissions d'enquête, dépêchées par la Cour pénale internationale ou par des organisations de défense des droits de l'homme, ont constitué des dossiers sur ce qui s'est passé et savent qui a commis ces crimes et qui a donné l'ordre de les commettre. Malgré tout cela, le Conseil reste incapable de condamner directement les auteurs de ces crimes, et certains demandent encore des preuves supplémentaires.

Mais je vous assure que ces crimes ne seront pas soumis à des délais de prescription, et que nous n'attendrons pas votre justice. Tôt ou tard, la justice nationale s'en occupera. Ce n'est qu'un autre test de votre sérieux à faire respecter les principes des droits de l'homme, au sujet desquels on nous inonde de slogans.

Pour se remettre des blessures et instaurer la paix, il faut exposer la vérité et demander des comptes aux auteurs des crimes. Il ne peut y avoir de paix sans justice, ni de paix sans justice.

Sur un autre sujet tout aussi important, nous sommes indignés par la situation relative aux fonds et avoirs libyens qui ont été gelés en vertu des résolutions du Conseil de sécurité il y a 10 ans. Nous sommes indignés à cause de la dégradation de la richesse des Libyens, contrairement à ce qu'affirment ces résolutions, à savoir que le but du gel est de préserver cette richesse. Nous avons fourni à plusieurs reprises des preuves de ces pertes successives, dans nos rapports nationaux ou dans des rapports internationaux impartiaux. À chaque fois, on nous donne excuse après excuse pour nous empêcher de gérer cette richesse.

Par conséquent, nous présenterons dans les prochains jours une demande spécifique visant à accélérer les ajustements au régime de sanctions pour prévenir la dégradation continue de ces fonds et pour remédier aux dommages qu'ils ont subis, ainsi que pour permettre à la Libyan Investment Authority de gérer ces fonds et ces actifs dès maintenant sans attendre la levée du gel.

Nous souhaitons rectifier cette situation immédiatement, et nous pensons que le silence sur cette question ne peut s'expliquer que par la volonté de certains pays et institutions financières de politiser cette question, de profiter de la situation et de piller les richesses des Libyens. Dans ce contexte, nous ne resterons pas les bras croisés pendant que certains pays tentent de manipuler ces fonds, comme ce fut le cas récemment lorsque certaines institutions gouvernementales belges ont tenté de saisir 14 milliards d'euros de fonds souverains libyens et de réclamer près de 50 millions de dollars en compensation d'affaires gouvernementales. Par conséquent, nous demandons au Conseil d'adopter une position ferme face à cette grave violation, s'il se soucie effectivement de protéger les avoirs des Libyens. Nous soulignons également que si cet état de fait persiste, et que s'il est fait obstacle à notre demande de gérer nos avoirs gelés, nous serons contraints de saisir la Cour internationale de Justice pour corriger cette situation injuste, et nous exigeons que le peuple libyen soit indemnisé pour ces pertes.

Pour terminer, nous appelons tous les Libyens à joindre leurs efforts pour assurer la réussite du processus de paix, à tourner la page du passé et à rejeter la violence, les conflits et les discours de haine. Ensemble, surmontons cette crise et soyons fiers de notre histoire et de notre diversité culturelle, sociale et géographique. Cessons de parler de l'est, de l'ouest et du sud, et prenons garde de ne pas en faire une habitude, de peur qu'elle ne devienne une croyance, une croyance que nos ancêtres ont déjà su dépasser. Ne donnons pas aux étrangers la possibilité de nous diviser, de nous fragmenter et de créer le chaos parmi nous, car leur objectif est de contrôler, d'exploiter et de piller nos terres.

Et aux pays qui sont à l'affût, je vous dis ce que disait le poète libyen Abdulmawla al-Baghdadi, qui nous a quittés récemment : « Quiconque sème des épines récoltera des épines, et s'étouffera avec les fruits de sa récolte. Dieu et l'histoire révéleront qui sont les traîtres, qui est l'agneau et qui est le loup qui le chasse ».